

Communiqué du Conseil d'Etat

30 avril 2014

La version Internet fait foi

Sommaire

Genève internationale.....	5
Lutte contre la pauvreté et protection de l'environnement au Togo.....	5
Soutien à l'action humanitaire et renforcement de la société civile en Irak	5
Formation <i>e-learning</i> en santé sexuelle et reproductive	6
Genève-Confédération	7
Bruit des avions : rejet de l'assouplissement proposé par Berne	7
Oui à une uniformisation de la protection des employés dans le domaine des transports publics	7
Genève propose de renforcer la protection des jeunes au travail	8
Demande d'assouplissement de normes pour les détenus en exécution de peine.....	8
Genève	9
Amélioration de l'outil des allègements fiscaux	9
Projet de loi en vue de la suppression de dix-neuf commissions officielles	10
Modifications réglementaires relatives à deux commissions officielles	10
Mise en place d'un comité de pilotage en vue de la réalisation de la nouvelle patinoire	11
Plage publique aux Eaux-Vives : Genève confirme son soutien au projet	11
Approbation des états financiers individuels et du rapport d'activité de l'Aéroport international de Genève pour l'année 2013.....	12
Approbation des états financiers et du rapport de gestion des SIG pour l'exercice 2013.....	12
Université de Genève : approbation des états financiers et du rapport de gestion 2013.....	13
Approbation des états financiers et du rapport de gestion de la Fondation pour les terrains industriels de Genève pour l'exercice 2013	13
Approbation des états financiers et du rapport de gestion de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif pour l'exercice 2013	14
Approbation des états financiers et du rapport de gestion des cinq fondations immobilières de droit public pour l'exercice 2013	15
Palexpo SA : approbation des états financiers consolidés et du rapport d'activité pour l'année 2013.....	16
Hospice général : approbation des états financiers et du rapport de gestion 2013.....	17
Hôpitaux universitaires de Genève : approbation des états financiers et du rapport de gestion 2013	17

Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile : approbation des états financiers et du rapport d'activité 2013	17
Modifications des règlements d'application de la loi sur la santé	18
Aide financière à deux associations actives dans le domaine de la formation des adultes	18
Aides financières à divers organismes actifs dans le domaine de la danse et du théâtre	19
Aide financière pour la coordination genevoise « Ecoute contre le racisme »	19
Changements de conseillers municipaux au mois d'avril 2014	19
Nominations.....	20
Renouvellement des conseils d'administration et de fondation des institutions de droit public.....	20
Entrée en vigueur de loi.....	23
Agenda des invitations à la presse	24

Genève internationale

Lutte contre la pauvreté et protection de l'environnement au Togo

Le Conseil d'Etat a octroyé un montant total de 345'000 francs sur trois ans (2014-2016) à [Vétérinaires sans frontières Suisse \(VSF\)](#) pour financer son projet de lutte contre la pauvreté et de protection de l'environnement au Togo.

Les communautés installées en bordure de la forêt d'Abdoulaye assurent leur survie en utilisant ses ressources naturelles, alors même que le braconnage, le déboisement massif et les feux de brousse nuisent à la flore et à la faune et sont poursuivis par les autorités.



Le projet vise à appuyer les communautés et les autorités locales afin de résoudre le conflit d'intérêts existant entre sécurisation des moyens de subsistance et protection de la biodiversité. Sont prévus principalement le renforcement des paysans, la sensibilisation des communautés à une gestion durable des ressources naturelles ainsi que le développement d'activités agro-pastorales génératrices de revenus afin d'améliorer la santé animale et la qualité de vie des populations.

Pour toute information complémentaire : Mme Maria Jesus Alonso Lormand, directrice du bureau de la solidarité internationale, direction générale de l'extérieur, PRE, ☎ 022 388 15 43.

Soutien à l'action humanitaire et renforcement de la société civile en Irak



Le Conseil d'Etat a accordé un montant total de 450'000 francs sur trois ans (2014-2016) au [Comité de coordination des ONG pour l'Irak \(NCCI\)](#), une plateforme indépendante des ONG en Irak destinée à l'échange d'informations, notamment opérationnelles et sécuritaires, et au renforcement de la capacité de réponse des acteurs humanitaires. Cette plateforme se veut aussi un espace participatif pour la société civile.

Le soutien du canton sera destiné au développement du lien entre les acteurs humanitaires œuvrant en Irak, à la formation et à l'information du tissu associatif irakien ainsi qu'aux actions internationales de plaidoyer et de sensibilisation en faveur du respect des droits humains, avec la participation de la société civile irakienne.

Les conflits politiques et les défis sécuritaires actuels en Irak empêchent la création d'un environnement stable nécessaire pour le développement du pays. Les civils restent les premières victimes d'un contexte sécuritaire précaire et certaines parties de la population, surtout en zone rurale, manquent d'accès aux services de base.

Pour toute information complémentaire : Mme Maria Jesus Alonso Lormand, directrice du bureau de la solidarité internationale, direction générale de l'extérieur, PRE, ☎ 022 388 15 43.

Formation *e-learning* en santé sexuelle et reproductive

Le Conseil d'Etat a accordé un montant total de 570'000 francs sur trois ans (2014-2016) à la [Fondation genevoise pour la formation et la recherche médicale \(GFMER\)](#) pour son cours d'enseignement à distance en santé sexuelle et reproductive à l'intention des pays en développement ou en transition.

Ce projet permettra d'améliorer les connaissances médicales ainsi que la méthodologie de recherche de 450 professionnels de la santé, principalement des médecins, mais aussi des infirmières et des employés des ministères de la santé. Il contribuera au partage des compétences entre les institutions locales et internationales tout en développant un réseau mondial d'échange d'informations médicales, étant donné que le site de la fondation est libre d'accès.



Le GFMER a pour mission de promouvoir et de développer la collaboration, dans le domaine de la santé, entre les secteurs publics et privés de Genève et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). La fondation est un centre collaborateur de l'OMS pour l'éducation et la recherche en reproduction humaine.

Pour toute information complémentaire : Mme Maria Jesus Alonso Lormand, directrice du bureau de la solidarité internationale, direction générale de l'extérieur, PRE, ☎ 022 388 15 43.

Bruit des avions : rejet de l'assouplissement proposé par Berne

Le Conseil d'Etat s'est prononcé en défaveur du [projet de modification de l'ordonnance sur la protection contre le bruit \(OPB\)](#), mis en consultation par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC).

A l'initiative du canton de Zurich, qui cherche à densifier les zones de construction autour de son aéroport, la modification proposée par le DETEC vise à accepter le dépassement des seuils de bruit d'avion tolérables entre 22h00 et minuit autour des aéroports pour les nouveaux logements, pour autant que ces derniers soient équipés de fenêtres à fermeture automatique et que l'aéroport soit fermé entre minuit et 6h du matin (les fenêtres seraient fermées automatiquement entre 6h du matin et minuit lorsque les avions circulent). Cette nouvelle disposition permettrait la construction de logements dans des zones proches des aéroports et exposées au bruit des avions.

Pour le Conseil d'Etat, ce projet a pour conséquence d'assouplir les exigences de la protection contre le bruit en matière d'aménagement du territoire, un assouplissement contraire à la politique genevoise en la matière.

Pour toute information complémentaire : M. Philippe Royer, directeur du service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants, DETA, ☎ 022 388 80 41.

Oui à une uniformisation de la protection des employés dans le domaine des transports publics

Le Conseil d'Etat a fait part de son soutien au [projet de modification de la loi sur la durée de travail \(LDT\)](#) mis en consultation par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication.

La protection des travailleurs dans les entreprises de transports publics est régie par la [loi fédérale sur le travail dans les entreprises de transports publics](#), qui l'emporte sur la [loi fédérale sur le travail \(LTr\)](#) en tant que « lex specialis ». La modification proposée aura comme conséquence d'uniformiser la protection de l'ensemble du personnel des entreprises de transports publics. Elle permettra par ailleurs que les employés occupés par une société externe et intervenant par exemple dans la construction ou la sécurisation des chantiers dans le domaine ferroviaire puissent bénéficier des mêmes normes de protection que les employés des entreprises de transports.

Pour toute information complémentaire : Mme Christina Stoll, directrice générale de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail, DSE, ☎ 022 388 29 29.

Genève propose de renforcer la protection des jeunes au travail

Le Conseil d'Etat a répondu à une consultation du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche concernant la [modification de l'ordonnance 5 relative à la loi sur le travail \(OLT 5\)](#).

L'OLT 5 n'autorise les jeunes travailleurs à effectuer des travaux dangereux dans le cadre de leur formation professionnelle initiale qu'à partir de l'âge de 16 ans révolus. De nombreux jeunes n'ont pas encore atteint cet âge au terme de leur scolarité obligatoire, notamment en raison du concordat HarmoS. Afin d'éviter que le choix d'une place d'apprentissage soit restreint en raison d'un trop jeune âge, le Conseil fédéral propose de modifier l'OLT 5 en abaissant l'âge minimum de 16 à 15 ans et d'assortir cette modification de mesures accompagnatrices pour la sécurité au travail et de protection de la santé des jeunes en question.

L'emploi de jeunes à des travaux dangereux sera soumis à l'autorisation de l'autorité cantonale en matière de formation. Or il est relevé que ce sont les inspections cantonales du travail – et non pas l'autorité cantonale en matière de formation – qui possèdent l'expertise pour contrôler que les mesures en matière de santé et sécurité au travail sont appliquées d'une manière efficace. Il est dès lors important que soit rendu obligatoire l'appel aux inspections cantonales du travail dans le cadre de l'octroi de ces autorisations au moyen d'un préavis contraignant.

Le Conseil d'Etat propose par conséquent de compléter le projet de modification de l'OLT5 du recours obligatoire au préavis de l'inspection du travail.

Pour toute information complémentaire : Mme Christina Stoll, directrice générale de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail, DSE, ☎ 022 388 29 29.

Demande d'assouplissement de normes pour les détenus en exécution de peine

Le Conseil d'Etat a adressé au Conseil fédéral un courrier soutenant la [résolution 758 relative aux conditions de détention](#), votée par le Grand Conseil.

Cette résolution invite le Conseil d'Etat à intervenir auprès du Conseil fédéral afin de trouver des solutions permettant de pallier dans l'immédiat la surpopulation carcérale dans le canton de Genève. Elle propose d'assouplir de façon temporaire les normes relatives aux conditions de détention en Suisse en augmentant le taux d'occupation actuel d'en principe un détenu par cellule. Il s'agit de faire accepter la présence de deux détenus en exécution de peine par cellule, au lieu d'un seul. Cette mesure permettrait à Genève d'augmenter les placements de détenus dans d'autres cantons.

Le président de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de justice et police (CCDJP) est informé des démarches menées par le Conseil d'Etat auprès de la Confédération.

Pour toute information complémentaire : Mme Michèle Righetti, directrice générale de l'office cantonal de la détention, DSE, ☎ 022 546 88 02.

Amélioration de l'outil des allègements fiscaux

Le Conseil d'Etat a déposé auprès du Grand Conseil un projet de loi modifiant l'imposition des personnes morales. Celui-ci vise à mieux cadrer les conditions dans lesquelles doit être utilisé l'outil des allègements fiscaux pouvant être octroyés pour une durée maximale de dix ans à certaines entreprises. Le texte du Conseil d'Etat met notamment en évidence les critères de diversification de l'économie cantonale, de développement durable et de respect du droit du travail.

Ce projet de loi fait écho à l'aboutissement, le 14 mars 2012 (voir [communiqué](#)), de l'initiative populaire « Pas de cadeaux aux multinationales : Initiative pour la suppression des allègements fiscaux » (IN 150). A l'instar du précédent gouvernement, le Conseil d'Etat estime que ce serait une erreur très préjudiciable pour l'économie cantonale que de supprimer cet instrument. Celui-ci est en effet l'un des rares moyens d'action à disposition pour orienter utilement le développement du canton et favoriser l'implantation, la création ou le maintien d'entreprises, avec les emplois qui en découlent.

Le Conseil d'Etat reconnaît toutefois que la pratique actuelle mérite d'être précisée, s'agissant en particulier des critères qui sous-tendent l'octroi des allègements, ainsi que de leur suivi. Le projet soumis à l'examen du Grand Conseil souligne dès lors que les allègements doivent concerner des entreprises qui servent les intérêts économiques du canton. Chaque dossier devra être examiné à la lumière de critères tels que la diversification du tissu économique, la formation, l'innovation, le développement durable, la création d'emplois, les projets d'investissements, la collaboration avec des institutions d'intérêt public et le respect des conventions collectives de travail.

Le projet vise aussi à renforcer le cadre du suivi des allègements octroyés. A cette fin, il attribue formellement au Conseil d'Etat la compétence de subordonner le maintien de l'allègement au respect de certaines conditions, ancrant ainsi dans la loi ce qui relève actuellement de la pratique. Selon cette pratique, le non-respect des objectifs annoncés ou des conditions fixées lors de l'octroi d'un allègement peut conduire à la résiliation de celui-ci, voire à sa révocation avec effet rétroactif, assortie de l'obligation de rembourser le montant des impôts qui auraient été perçus sans allègement.

Les modifications apportées par ce projet ne s'appliqueraient qu'aux allègements octroyés après l'entrée en vigueur de la loi.

Pour toute information complémentaire : M. Roland Godel, secrétaire général adjoint, DF, ☎ 022 327 98 07.

Projet de loi en vue de la suppression de dix-neuf commissions officielles

Le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil un projet de loi en vue de supprimer ou de fusionner un certain nombre de commissions officielles. Il est en effet apparu, dans le cadre du renouvellement général du mandat des commissions officielles à intervenir dès le 1^{er} juin 2014, qu'un certain nombre d'entre elles ne se réunissait plus ou que de façon très épisodique.

Le projet de loi prévoit la suppression de douze commissions et la fusion/absorption de sept autres, ce qui revient à une diminution de dix-neuf d'entre elles. Il propose également la suppression des quarante-cinq commissions de réclamation en matière de taxe professionnelle communale, composées chacune de cinq ou de neuf membres. Pour les commissions à supprimer instituées par un règlement, le Conseil d'Etat procédera parallèlement aux adaptations nécessaires.

Le projet de loi adapte également un certain nombre de dispositions qui se référaient à une législature de quatre ans. Enfin, il fixe que le mandat des commissions officielles et des conseils des autres entités de droit public soit de cinq ans et qu'il commence le 1^{er} décembre de l'année du renouvellement du Conseil d'Etat et du Grand Conseil. Ces modifications sont déjà prévues dans le [projet de loi 11391 sur l'organisation des institutions de droit public](#), en suspens devant la commission législative. Le Conseil d'Etat souhaitait toutefois les reprendre dans ce projet afin de permettre, le cas échéant, de les anticiper.

Pour toute information complémentaire : M. François Longchamp, président du Conseil d'Etat, en contactant M. Nicolas Merckling, chef du service communication et information, PRE, ☎ 022 327 90 80.

Modifications réglementaires relatives à deux commissions officielles

Le Conseil d'Etat a procédé à deux modifications réglementaires dans le cadre des mesures d'économies touchant les commissions officielles de la République et canton de Genève.

Il a ainsi adopté un règlement relatif à la commission d'attribution du bonus conjoncturel à l'énergie instituée par la [loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maison d'habitation \(LDTR\)](#). Ce nouveau règlement prévoit de supprimer l'obligation de nommer des suppléants pour cette commission composée de six membres titulaires.

Le gouvernement a par ailleurs adopté un règlement relatif à la commission consultative du réseau de distribution de chaleur à partir de l'usine des Cheneviers. Le nouveau règlement prévoit de réduire de trois à deux membres les représentants de chacune des catégories siégeant dans cette commission, à savoir l'Etat, la société concessionnaire, les communes concernées, les milieux de locataires, les milieux de propriétaires. Par ailleurs, la présidence de la commission sera désormais assurée par le représentant de l'office cantonal de l'énergie (DALE), et non plus par le conseiller d'Etat.

Ces deux nouveaux règlements entreront en vigueur le 1^{er} juin 2014, pour coïncider avec le renouvellement intégral des commissions officielles.

Pour toute information complémentaire : M. Christian Goumaz, secrétaire général, DALE, ☎ 022 546 54 01.

Mise en place d'un comité de pilotage en vue de la réalisation de la nouvelle patinoire

Le Conseil d'Etat a décidé de mettre en place un comité de pilotage, composé de représentants du canton, des Villes de Genève et de Lancy et de l'Association des communes genevoises, chargé de proposer les modalités de réalisation d'une nouvelle patinoire sur le site du Trèfle-Blanc. Il travaillera en concertation avec le Genève Servette Hockey Club, qui sera régulièrement associé aux travaux.

Ce comité de pilotage est chargé de proposer des solutions concrètes pour la réalisation d'une nouvelle patinoire, dans les domaines des finances (montage financier pour l'investissement et l'exploitation), de l'aménagement et de la mobilité, du programme de l'infrastructure et du pilotage du projet.

Au niveau du canton, ce comité comprendra des représentants du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP), du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) et du département des finances (DF).

Le comité de pilotage se fondera sur les travaux déjà entrepris, notamment l'étude de faisabilité présentée en février 2013 par le Genève Servette Hockey Club et ses mandataires, ainsi que sur les études déjà menées dans les domaines d'expertise nécessaires à la réalisation de ce projet. Il rendra ses travaux d'ici la fin du mois de septembre 2014.

*Pour toute information complémentaire : M. Olivier Mutter, directeur du service cantonal du sport, DIP,
☎ 022 327 94 94.*

Plage publique aux Eaux-Vives : Genève confirme son soutien au projet

Le Conseil d'Etat a rendu son rapport sur la pétition « Pour une plage publique aux Eaux-Vives maintenant ». En réponse aux invites des pétitionnaires, il confirme sa volonté d'offrir à la population une plage publique dans la rade assortie d'améliorations des capacités portuaires, conformément à ses intentions communiquées le 28 août 2013 (voir [point de presse](#)).

A la suite de l'annulation des autorisations de construire par le Tribunal administratif de première instance le 28 juin 2013, le Conseil d'Etat a en effet demandé à l'administration de reprendre l'instruction du dossier en plusieurs étapes, avec notamment une étude préliminaire de localisation et de morphologie des aménagements, une adaptation du schéma de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE) Lac-Rhône-Arve, assortie d'une évaluation environnementale stratégique, et l'adoption d'une zone d'affectation.

Compte tenu du temps nécessaire à la conduite de ces différentes phases, et de celle des procédures, le délai de réalisation de la plage des Eaux-Vives est désormais fixé en 2019 au mieux, en cas d'absence de recours.

S'agissant de l'invite des pétitionnaires demandant un accès facilité au lac en amont de Baby-Plage dès juin 2014, des plateformes temporaires, démontables et de petite dimension pourraient seules être envisagées. La qualité de l'eau à proximité des installations portuaires existantes se révèle en effet souvent insuffisante, par manque de courant.

Ces installations temporaires devront faire l'objet d'une procédure accélérée en autorisation de construire, seule à même d'offrir une mise à disposition au public cet été.

*Pour toute information complémentaire : M. Franck Pidoux, chef de projet, direction générale de l'eau,
☎ 022 546 74 56, ou M. Stefan Szeless, chef du service de la capitainerie, DETA, ☎ 022 388 69 76.*

Approbation des états financiers individuels et du rapport d'activité de l'Aéroport international de Genève pour l'année 2013

Le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil deux projets de lois approuvant, d'une part, les états financiers individuels, d'autre part, le rapport d'activité de l'Aéroport international de Genève pour l'année 2013.

Les comptes 2013 présentent un chiffre d'affaires de 376,3 millions de francs et un bénéfice net d'exploitation de 72,3 millions de francs. L'établissement public autonome reversera à l'Etat de Genève, propriétaire, une somme de 45,8 millions de francs.

Le trafic passager est en augmentation et l'année 2013 a vu plus de 14,4 millions de passagers utiliser les infrastructures aéroportuaires. Les 57 compagnies aériennes de ligne ont exploité 132 destinations au départ de Genève, dont 107 destinations européennes. L'effectif de l'établissement s'est élevé à 835,2 postes, correspondant à 889 personnes. L'aéroport de Genève compte environ 200 entreprises sur son site, qui emploient au total près de 10'000 personnes.

*Pour toute information complémentaire : M. Patrick Baud-Lavigne, directeur stratégique, DSE,
☎ 022 327 92 82.*

Approbation des états financiers et du rapport de gestion des SIG pour l'exercice 2013

Le Conseil d'Etat a adopté deux projets de loi approuvant, d'une part les états financiers consolidés, d'autre part, le rapport de gestion des Services industriels de Genève (SIG) pour l'exercice 2013.

L'année 2013 a été marquée par la mise en lumière de difficultés dans la gouvernance de l'entreprise, notamment concernant le dossier de l'éolien. Si ces événements ne doivent pas remettre en cause le bien-fondé de la stratégie globale de l'entreprise, ils ouvrent cependant un certain nombre de questions en matière de gouvernance de l'entreprise. Dans ce contexte, le conseil d'administration a lancé des audits dans les secteurs en développement de l'entreprise, qui seront finalisés en 2014, sous l'égide d'un nouveau directeur général (voir [point de presse du 12 février 2014](#)) et d'un conseil d'administration renouvelé.

Sur le plan financier, les états financiers consolidés présentent un résultat net positif de 41 millions de francs en 2013. Avant prise en compte des effets de la consolidation, d'impacts IFRS, de dépréciations d'actifs et de variations de provisions, le résultat net d'exploitation opérationnel non consolidé est positif de 140 millions de francs au 31 décembre 2013. Ce montant comprend toutefois le remboursement de la redevance extraordinaire versé à l'Etat en 2012 suite à l'arrêt du Tribunal fédéral. Hors redevance extraordinaire, le résultat net d'exploitation non consolidé est positif de 83,5 millions de francs en 2013, contre à 128,8 millions en 2012. Cette diminution du résultat est notamment due à la baisse des produits (1,038 milliard de francs en 2013, contre 1,076 milliard en 2012), qui s'explique par une baisse des tarifs de l'électricité, à une pression accrue sur les prestations en concurrence ainsi qu'à une baisse des volumes consommés et traités dans les secteurs eaux potables, eaux usées et valorisation des déchets. Concernant les coûts, il convient de relever une forte hausse des amortissements en 2013 (130 millions de francs, contre 119 millions en 2012), principalement due à une réévaluation des durées d'amortissements pour les ouvrages dans les secteurs des eaux usées et de la valorisation des déchets. Les charges d'exploitation sont maîtrisées.

Enfin, les états financiers 2013 des SIG sont marqués par d'importantes dépréciations concernant leurs investissements dans la fibre optique, leur participation dans EnergieDienst Holding AG (EDH) et les différents partenariats éoliens. Ces dépréciations comptables et provisions pour engagement éolien s'élèvent à 188 millions de francs. Les investissements dans la fibre optique et les projets éoliens font partie des secteurs

des SIG actuellement audités. Dans ce contexte, la gestion des risques au sein des SIG devra être examinée avec une attention particulière ces prochaines années.

L'organe de révision des SIG a recommandé d'approuver les comptes annuels sans réserve et le conseil d'administration a approuvé le rapport de gestion.

Pour toute information complémentaire : M. Alain Peyrot, président du conseil d'administration des SIG, en contactant Mme Isabelle Dupont Zamperini, ☎ 079 759 12 08.

Université de Genève : approbation des états financiers et du rapport de gestion 2013

Le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil des projets de loi approuvant, d'une part, les états financiers 2013 et, d'autre part, le rapport de gestion 2013 de l'Université de Genève. En vertu de l'article 60 de la [loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat \(LGAF\), du 4 octobre 2013](#), il appartient en effet au Conseil d'Etat de soumettre au Grand Conseil les états financiers et les rapports de gestion des entités du périmètre de consolidation.

Sur le plan financier, l'exercice 2013 s'est clôturé avec un bénéfice net de 26,363 millions de francs, contre 29,696 millions en 2012. Ce résultat provient essentiellement de gains liés aux titres et immeubles de placement.

Le résultat d'exploitation se monte, quant à lui, à -2,623 millions de francs, contre -746'221 francs en 2012. Il se compose d'un résultat déficitaire de 4,437 millions au niveau des fonds provenant de l'extérieur, soit les fonds institutionnels principalement dédiés à la recherche, et d'un résultat excédentaire de 1,815 million (déduction faite de la rétrocession de 25% à l'Etat de Genève) sur les fonds provenant de l'Etat, soit principalement des collectivités publiques (Etat de Genève, Confédération et autres cantons).

Pour toute information complémentaire : Mme Ivana Vrbica, directrice de l'unité d'enseignement supérieur, DIP, ☎ 022 546 69 15.

Approbation des états financiers et du rapport de gestion de la Fondation pour les terrains industriels de Genève pour l'exercice 2013

Le Conseil d'Etat a adopté deux projets de loi approuvant les états financiers et le rapport de gestion de la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) pour l'exercice 2013.

Conformément à ses statuts, la FTI a pour but de favoriser l'établissement d'entreprises dans les zones industrielles du canton. Elle peut devenir propriétaire d'immeubles – bâtis ou non – dans les périmètres qui lui sont assignés par l'Etat. Elle est chargée de les aménager, de les exploiter et de les gérer.

Sur 715 hectares de zones industrielles à Genève, la FTI en gère 525, ce qui représente 2972 entreprises sur 4305 et plus de 40'000 emplois sur un total de 58'598 sur l'ensemble du territoire genevois. Le taux de vacance des terrains gérés par la FTI est à peine de 0,65.

Depuis le début de l'année 2013, la FTI a orienté sa stratégie pour accompagner la transformation des zones industrielles et artisanales (ZIA) en écoParcs industriels. Un écoParc industriel est une ZIA conçue de manière participative et gérée de façon active notamment par l'association des entreprises qui interagit avec la collectivité et le territoire. Ses principes d'aménagement, sa gouvernance de proximité et ses usages concourent à soutenir la performance économique, environnementale et sociétale, tant des entreprises que de la communauté d'accueil.

L'année 2013 a également vu la concrétisation de nouveaux projets immobiliers :

- fruit d'un partenariat public-privé, un ambitieux hôtel industriel sera construit à Lancy, offrant quelque 53'000 m² de surface brute de plancher (SBP) hors-sol ;
- le groupe Louis Vuitton s'installe dans la Zimeysa et offrira à terme quelque 110 emplois à la région ;
- l'hôtel industriel des Galants offrira environ 26'500 m² de SBP, pour un indice d'utilisation du sol de plus de 2,5. Cette réalisation dense proposera à des entreprises régionales des surfaces de bureaux, de stockage et de parking.

En parallèle, l'année 2013 a vu l'entrée en vigueur de la base légale permettant des activités mixtes en zone industrielle. Ce nouveau type de zone autorise l'implantation d'entreprises du tertiaire en zone industrielle avec un nouveau ratio de 60% pour l'industrie et de 40% pour les services.

Quant aux états financiers individuels, ils présentent pour l'année 2013 un bénéfice de 26,991 millions de francs, réparti notamment à hauteur de 12 millions en faveur de l'Etat de Genève et de 11,36 millions au fonds d'acquisition de terrains industriels de la FTI, conformément à ses statuts.

L'organe de révision de la FTI a recommandé d'approuver les comptes annuels sans réserve et le conseil d'administration de la FTI a approuvé le rapport de la fondation.

*Pour toute information complémentaire : M. Pierre Alain Girard, secrétaire général adjoint, DALE,
☎ 022 327 94 17 ou 078 606 84 10.*

Approbation des états financiers et du rapport de gestion de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif pour l'exercice 2013

Le Conseil d'Etat a adopté deux projets de loi approuvant les états financiers et le rapport d'activité de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) pour l'exercice 2013.

Les buts principaux de la FPLC figurent aux articles 10 et suivants de la [loi générale sur le logement et la protection des locataires \(LGL\)](#). Ils consistent notamment à accroître le parc de logements d'utilité publique dans le canton de Genève, dont l'objectif stipulé dans la [loi pour la construction de logements d'utilité publique \(LUP\)](#), est fixé à 20% du parc locatif du canton. Pour atteindre ses buts, la FPLC remet ses immeubles en droit de superficie à des coopératives d'habitation ou les revend à des fondations immobilières de droit public tout en visant à respecter une égale répartition des surfaces brutes de plancher de logements entre ses bénéficiaires.

En 2013, la FPLC a acquis ou promis d'acquérir neuf parcelles, totalisant plus de 68'000 m², pour un total d'environ 34 millions de francs.

Le financement des acquisitions de terrains par la FPLC est assuré en grande partie par le biais du fonds LUP. En 2013, la somme des dotations reçues du canton s'est élevée à environ 30,5 millions de francs.

L'exercice 2013 a également vu l'octroi de deux droits de superficie à des coopératives, la cession d'une parcelle à une fondation immobilière de droit public ainsi que des activités de prospection, de coordination foncière et d'accompagnement aux maîtres d'ouvrage sur une trentaine de dossiers.

Quant aux états financiers consolidés, qui englobent les états financiers individuels de la FPLC et ceux de la Rente immobilière SA (RISA), dont la FPLC détient une participation à hauteur de 95,82%, ils présentent pour l'année 2013 un bénéfice net de 23,645 millions de francs, soit une augmentation de 17,357 millions francs par rapport à 2012, consécutive en majeure partie à l'augmentation de la valeur de marché des immeubles de la RISA.

L'organe de révision de la FPLC a recommandé d'approuver les comptes annuels sans réserve et le conseil d'administration de la FPLC a approuvé les rapports de la fondation.

Pour toute information complémentaire : M. Raphaël Conti, chef de projet, office cantonal du logement et de la planification foncière, DALE, ☎ 022 546 65 37.

Approbation des états financiers et du rapport de gestion des cinq fondations immobilières de droit public pour l'exercice 2013

Le Conseil d'Etat a adopté dix projets de loi approuvant les états financiers et le rapport d'activité des cinq fondations immobilières de droit public (FIDP – fondations HBM) pour l'exercice 2013.

Les buts principaux des FIDP figurent aux articles 14A et suivants de la [loi générale sur le logement et la protection des locataires \(LGL\)](#). Ils consistent notamment en la construction, l'acquisition et l'exploitation d'immeubles et de logements destinés aux personnes à revenus modestes.

D'une manière générale, les états financiers des fondations sont fortement impactés par l'application de la norme IPSAS 17 sur les immobilisations corporelles, qui prévoit un amortissement économique. Des réflexions sont en cours pour permettre de stabiliser la situation financière des fondations tout en respectant les normes de fixation des loyers applicables par le droit du bail ou la LGL.

Les organes de révision des fondations ont recommandé d'approuver les comptes annuels sans réserve et les conseils d'administration des fondations ont approuvé les rapports de leur propre fondation.

Fondation HBM Camille Martin

La fondation a dû procéder à la rénovation de plusieurs chaufferies de son parc. Elle a aussi initié l'analyse de l'amélioration thermique des bâtiments qu'elle possède au Lignon (464 logements). Elle a procédé au démarrage du chantier d'un nouveau bâtiment qui se situera chemin des Troènes (Lancy) et sera doté de seize logements, ainsi qu'un important chantier portant sur 80 logements à Meyrin, avenue de la Golette. La fondation a pu attribuer 53 logements en 2013 sur les 1405 logements qu'elle possède, soit un taux de rotation de 3,77% (4,08% en 2012).

Quant aux états financiers individuels, ils présentent pour l'année 2013, après amortissement des immeubles pour un montant total de 5,161 millions de francs, un bénéfice net de 277'381 francs, en augmentation de 605'149 francs par rapport à l'année précédente, qui présentait une perte de 327'768 francs.

Fondation HBM Emma Kammacher

La fondation a analysé au courant de l'année 2013 la possibilité de rénover une partie de son parc immobilier portant sur environ 140 logements. Elle a suivi avec attention la construction du chantier situé dans le quartier de la Fontenette, à Carouge, portant sur la réalisation de 330 nouveaux logements qui devraient voir le jour entre 2014 et 2017. Par ailleurs, elle a poursuivi son analyse d'une nouvelle réalisation située à la Petite-Boissière, dont l'autorisation de construire a été déposée en 2012. Cette opération permettra la création de 66 logements d'ici fin 2016. La fondation a pu attribuer, en 2013, 84 logements sur les 1519 qu'elle possède, soit un taux de rotation de 5,53% (7,3% en 2012).

Quant aux états financiers individuels, ils présentent pour l'année 2013, après amortissement des immeubles pour un montant total de 5,321 millions de francs, un bénéfice net de 326'868 francs, en diminution de 148'751 francs par rapport à l'année précédente, qui présentait un bénéfice de 475'619 francs.

Fondation HBM Jean Dutoit

La Fondation HBM Jean Dutoit a décidé de procéder à une opération de démolition-reconstruction portant sur la création de 21 nouveaux logements pour son immeuble rue de la Servette 37. L'étude ayant abouti, l'autorisation de démolir a été délivrée en décembre 2013. La fondation a déposé deux requêtes en autorisation de construire dans les périmètres de la rue Denis-de-Rougemeont et de l'avenue de Joli-Mont

pour un total d'environ 86 logements. La fondation a pu attribuer 76 logements en 2013, soit un taux de rotation de 4,63% (7,63% en 2012).

Quant aux états financiers individuels, ils présentent pour l'année 2013, après amortissement des immeubles pour un montant total de 6,786 millions de francs, une perte nette de 385'160 francs, en diminution de 3,132 millions par rapport à l'année précédente, qui présentait un bénéfice de 2,746 millions de francs, mais qui avait enregistré un produit extraordinaire de 1,972 million.

Fondation HBM Emile Dupont

La fondation participe à la construction de deux immeubles en co-maîtrise d'ouvrage à Onex et à Confignon. Ces opérations permettront la construction de 35 nouveaux logements pour la fondation. Par ailleurs, elle suit avec attention le prochain démarrage du chantier d'une opération sise avenue Edmond-Vaucher 19, comportant 60 logements et pour lequel une instruction est en cours depuis novembre 2012. La fondation a pu attribuer 95 logements, essentiellement dans les immeubles des Libellules (en cours de rénovation) et attribuer quinze nouveaux logements au sein de l'immeuble qu'elle a récemment réalisé dans le quartier de Champlong, à Chancy. Le taux de rotation de son parc immobilier a été de 6,26% (3,49% pour 2012).

Quant aux états financiers individuels, ils présentent pour l'année 2013, après amortissement des immeubles pour un montant total de 3,968 millions de francs, une perte nette de 1,604 million de francs, en diminution de 219'145 francs par rapport à l'année précédente, qui comptabilisait une perte totale de 1,823 million de francs.

Fondation René et Kate Block

Dans le cadre de son programme d'entretien de son patrimoine, la Fondation René et Kate Block a notamment entrepris des travaux d'importance visant à refaire l'étanchéité de la toiture sur l'immeuble sis avenue de Grand-Bay 16 (146 logements). Elle a par ailleurs initié l'analyse d'une transformation au rez-de-chaussée de l'immeuble sis rue de Bourgogne 2 (42 logements) dans le but de pouvoir offrir à l'institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) l'infrastructure nécessaire et compatible à un immeuble avec encadrement pour personnes âgées (IEPA). La fondation a pu attribuer 92 logements au courant de l'année 2013, sur les 756 qu'elle possède. Le taux moyen de rotation de location s'est élevé à 12,16% en 2013 (9,13% en 2012).

Quant aux états financiers individuels, ils présentent pour l'année 2013, après amortissement des immeubles pour un montant total de 1,487 million de francs, une perte nette de 952'709 francs, en diminution de 174'901 francs par rapport à l'année précédente.

Pour toute information complémentaire : M. Raphaël Conti, chef de projet, office cantonal du logement et de la planification foncière, DALE, ☎ 022 546 65 37.

Palexpo SA : approbation des états financiers consolidés et du rapport d'activité pour l'année 2013

Le Conseil d'Etat a adopté les états financiers consolidés et le rapport d'activité de Palexpo SA pour l'année 2013.

Les comptes 2013 présentent un chiffre d'affaires de 77,2 millions de francs et un bénéfice net de 200'000 francs.

Le nombre de visiteurs pour les différents événements organisés par Palexpo SA a atteint 1,5 million et est en augmentation par rapport à 2012. Les trois événements ayant attirés le plus de personnes ont été le 83^e Salon international de l'automobile avec 690'000 visiteurs, l'exposition Toutankhamon avec 175'000 visiteurs et Les Automnales avec 128'000 visiteurs. Le nombre de mètres carrés bruts loués est également en augmentation, passant de 890'000 en 2012 à plus d'un million en 2013.

Selon les évaluations, les retombées économiques pour le canton en 2013 sont estimées à 356 millions de francs.

*Pour toute information complémentaire : M. Patrick Baud-Lavigne, directeur stratégique, DSE,
☎ 022 327 92 82.*

Hospice général : approbation des états financiers et du rapport de gestion 2013

Le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil des projets de loi approuvant, d'une part, les états financiers 2013 et, d'autre part, le rapport de gestion 2013 de l'Hospice général. En vertu de l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), du 4 octobre 2013, il appartient en effet au Conseil d'Etat de soumettre au Grand Conseil les états financiers et les rapports de gestion des entités du périmètre de consolidation.

Les comptes 2013 aboutissent à un résultat d'exploitation équilibré grâce à une utilisation de la réserve à hauteur de 0,4 million de francs sur un total de charges de 402,6 millions de francs. Les prestations versées aux usagers se montent à 279,5 millions de francs, alors que les charges de fonctionnement représentent 123,1 millions de francs.

Pour toute information complémentaire : M. Jean-Christophe Bretton, directeur général de l'action sociale, DEAS, ☎ 022 546 51 45.

Hôpitaux universitaires de Genève : approbation des états financiers et du rapport de gestion 2013

Le Conseil d'Etat a adopté les projets de loi approuvant, d'une part, les états financiers 2013 et, d'autre part, le rapport de gestion 2013 des Hôpitaux universitaires de Genève. En vertu de l'article 60 de la [loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat \(LGAF\)](#) du 4 octobre 2013, il appartient en effet au Conseil d'Etat de soumettre au Grand Conseil les états financiers et les rapports de gestion des entités du périmètre de consolidation.

Les comptes 2013 présentent un excédent de 512'410 francs, dont la répartition a été fixée à hauteur de 75% en faveur des Hôpitaux universitaires de Genève et 25% restitué à l'Etat de Genève conformément aux clauses du contrat de prestations conclu entre l'Etat de Genève et les Hôpitaux universitaires de Genève pour les années 2012 à 2015 et adopté par le Grand Conseil par le biais de la [loi 10865](#), du 29 juin 2012.

Pour toute information complémentaire : M. Laurent Pally, directeur financier, DEAS, ☎ 022.546 54 61.

Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile : approbation des états financiers et du rapport d'activité 2013

Le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil les projets de loi approuvant, d'une part, les états financiers 2013 et, d'autre part, le rapport d'activité 2013 de l'Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (Imad).

Les comptes 2013 présentent un excédent de 3,766 millions de francs, dont la répartition a été fixée à hauteur de 75% en faveur de l'Imad et 25% restitué à l'Etat de Genève, conformément aux clauses du contrat de prestations conclu entre les deux entités pour les années 2012 à 2015 et adopté par le Grand Conseil par le biais de la [loi 10862](#), du 20 avril 2012.

Pour toute information complémentaire : M. Laurent Pally, directeur financier, DEAS, ☎ 022 546 54 61.

Modifications des règlements d'application de la loi sur la santé

A la suite de l'adoption par le Grand Conseil, le 14 mars 2014, des [modifications de la loi sur la santé, du 7 avril 2006](#), il est apparu nécessaire d'adapter trois règlements d'application de ladite loi.

Le Conseil d'Etat a ainsi adopté des modifications concernant le règlement sur les professions de la santé, le règlement sur les institutions de la santé et le règlement sur l'organisation de la commission de surveillance et des droits des patients, tous du 22 août 2006.

Ces modifications portent essentiellement sur des adaptations terminologiques ou précisent certaines dispositions par rapport aux pratiques de l'administration.

Pour toute information complémentaire : M. Adrien Bron, directeur général de la santé, DEAS, ☎ 022 546 50 00.

Aide financière à deux associations actives dans le domaine de la formation des adultes

Le Conseil d'Etat a accordé une aide financière à deux associations actives dans le domaine de la formation des adultes.

L'[association Voie F](#) se voit ainsi octroyer une aide financière d'un montant annuel de 193'570 francs pour les années 2014 à 2017. Voie F incite les femmes à s'engager et à poursuivre un processus de formation, les soutient activement dans cette démarche et leur favorise l'accès aux technologies d'information et de communication. De par son activité, Voie F vise l'insertion et la réinsertion sociale et professionnelle des femmes en tenant compte de la situation particulière de chacune d'elles.

L'[association Lire et écrire](#) bénéficie quant à elle d'une aide financière d'un montant annuel de 61'648 francs pour les années 2014 à 2015. Lire et écrire réalise des cours de formation de base ainsi que des campagnes de sensibilisation pour lutter contre l'illettrisme. Elle conclut des partenariats avec des institutions en contact avec la population illettrée et prévient l'illettrisme par l'établissement d'un dialogue avec les milieux de l'éducation. Elle agit également auprès des autorités pour faire reconnaître l'illettrisme et réalise des recherches sur l'illettrisme et son contexte social.

Pour tout complément d'information : M. Grégoire Evéquo, directeur général de l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue, DIP, ☎ 022 388 44 25.

Aides financières à divers organismes actifs dans le domaine de la danse et du théâtre

Le Conseil d'Etat a adopté un arrêté regroupant onze aides financières attribuées à divers organismes actifs dans le domaine de la danse et du théâtre, pour un montant total de 277'000 francs.

Ces aides uniques octroyées par le canton varient entre 20'000 et 30'000 francs selon la nature du projet qu'elles contribuent à financer. Elles s'inscrivent dans la politique culturelle du canton qui a, entre autres tâches, celle fixée à l'article 5, lettre b de la [loi sur la culture, du 16 mai 2013](#), à savoir « favoriser la création, particulièrement en soutenant la relève artistique ».

Pour toute information complémentaire : Mme Joëlle Comé, directrice du service cantonal de la culture, DIP, ☎ 022 546 66 70.

Aide financière pour la coordination genevoise « Ecoute contre le racisme »

Le Conseil d'Etat a accordé une aide financière de 74'000 francs à la coordination genevoise « Ecoute contre le racisme » pour l'année 2014.

Cette coordination, qui regroupe en son sein les principaux partenaires œuvrant à la lutte contre le racisme et les discriminations à Genève (ACOR-SOS Racisme, CICAD, CRAN, LICRA-Genève, LSDH-Genève), est chargée de gérer un centre de consultation à disposition des victimes, témoins et auteur-e-s d'actes racistes ou discriminatoires.

Dans le cadre de son action, cette association sera en mesure de procéder à la collecte systématique de données sur le racisme et les discriminations dans le canton, ceci de manière neutre et indépendamment de l'Etat, répondant ainsi aux recommandations de diverses instances nationales et internationales.

Pour toute information complémentaire : M. André Castella, délégué à l'intégration, bureau de l'intégration des étrangers, office cantonal de la population et des migrations, DSE, ☎ 022 546 74 99 ou 079 215 79 15.

Changements de conseillers municipaux au mois d'avril 2014

Dans le courant du mois d'avril 2014, le service des votations et élections a effectué deux changements d'élu-e-s municipaux :

Vernier : M. Ali Matoshi, démissionnaire de la liste « Les Verts », a été remplacé par Mme Lucia Dahlab ;

Chêne-Bourg : M. Philippe Grandjean, démissionnaire de la liste « Les Libéraux de Chêne-Bourg », a été remplacé par Mme Helena Moura.

Pour toute information complémentaire : Mme Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat, CHA, ☎ 022 327 95 09.

Nominations

Renouvellement des conseils d'administration et de fondation des institutions de droit public

Le Conseil d'Etat a entrepris une première série de renouvellement des membres des conseils d'administration ou de fondation des institutions de droit public pour la période du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2018.

Conseil d'administration des Rentes genevoises

- Membres désignés par le Conseil d'Etat : M. Andrew Allender, Mme Catherine Bertolo Monnier, M. Paul Dembinski (président), Mme Viviane Jacot, M. Pierre Vostrel.
- Membres élus par les assurés : Mme Nicole Beiner (*), M. Nicolas Perez.

(*) nouveau membre

Conseil d'administration de l'autorité de surveillance des fondations et institutions de prévoyance

- Membres désignés par le Conseil d'Etat : M. Nicolas Borsinger, M. Julien Dubouchet Corthay, M. Gérard Jolimay (président)
- Membres élus par le Grand Conseil : M. Xavier Barde (*), M. Yves Nidegger (*)

(*) nouveau membre

Conseil de la fondation d'aide aux entreprises (FAE)

- Experts : M. Gilles Desplanches, Mme Caroline Ferrero Menut, M. Philippe Lathion, M. Mauro Lorenzi, M. Laurent Terlinchamp, M. Erwin Meyer.
- Représentants des partenaires sociaux : M. Olivier Grometto, M. Jacques Robert.
- Elus par le Grand Conseil : Mme Sandra Golay (*), M. Cédric Ricou.
- Représentante du département de la sécurité et de l'économie : Mme Emanuela Dose Sarfatis.

(*) nouveau membre.

Conseil de la Fondation du Centre international de Genève (FCIG)

- Membres désignés par le Conseil d'Etat : M. Jean-Luc Chopard, M. Olivier Coutau, M. Thomas Mader, M. Daniel Starrenberger, M. Michael Meier.
- Membres désignés par le Grand Conseil : Mme Cécile Barro (*), Mme Cristina Le Jeune Giacobbi (*), M. Joseph Eric Riedweg (*), M. Léonard Montavon (*), M. Jeffrey Nahas.

(*) nouveau membre.

Commissions officielles

Conformément à la [loi sur les commissions officielles \(LCOF\) du 18 septembre 2009](#), le Conseil d'Etat a par ailleurs entrepris le renouvellement des commissions officielles suivantes, pour la période allant du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2018 :

- organe cantonal de répartition des bénéfices de la Loterie de la Suisse romande ;
- commission consultative de l'égalité entre homme et femme ;
- conseil du développement durable ;
- conseil de la statistique cantonale ;
- commission consultative de la solidarité internationale ;
- commission consultative en matière d'impôt à la source ;
- commission d'experts pour la détermination des taux de capitalisation pour les immeubles locatifs ;
- commission permanente chargée de proposer les coefficients applicables aux chiffres d'affaires des différents groupes professionnels.
- commission paritaire statutaire des membres du corps enseignant.
- commission d'examen pour la carte professionnelle de chauffeur de taxi employé, pour le brevet d'exploitant sans employé et pour le brevet d'exploitant avec employés ;
- commission d'évaluation de la dangerosité ;
- commission consultative sur les violences domestiques ;
- commission d'examen pour le certificat de capacité de cafetiers, restaurateurs et hôteliers ;
- commission de surveillance des agents en fonds de commerce ;
- commission de taxation des agents intermédiaires ;
- commission d'examen des agents d'affaires ;
- commission consultative sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers ;
- commission consultative sur le ramonage et les contrôles spécifiques des émanations de fumée ;
- commission de l'équipement et du matériel des sapeurs-pompiers ;
- commission technique et financière concernant le service du feu ;
- commission pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé ;
- commission cantonale de tir ;
- commission paritaire de gestion des fonds communaux affectés à l'assainissement, la modernisation et l'entretien des lignes de tir du canton ;
- commission de surveillance des agents d'affaires ;
- commission tripartite pour l'économie ;
- conseil de surveillance du marché de l'emploi ;
- commission de taxation des agents d'affaires ;
- commission de la protection de la population ;
- commission des mesures d'accompagnement ;
- commission consultative militaire ;
- commission consultative du tourisme ;
- commission de surveillance des notaires ;

- commission de préavis en matière de médiation civile et pénale ;
- commission consultative de sécurité municipale.
- instance d'indemnisation prévue par la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions.
- commission d'examen des traducteurs-jurés.

La liste complète des membres des commissions officielles sera consultable sur le site Internet officiel de l'Etat de Genève à l'adresse www.ge.ch/codof dans le courant du mois de juin, ainsi que sous forme d'arrêtés à l'adresse www.ge.ch/chancellerie/arretes-conseil-etat d'ici au 1^{er} juin 2014.

Entrée en vigueur de loi

Le Conseil d'Etat a arrêté l'entrée en vigueur de la loi suivante :

Loi	AUTEUR DU PL INITIAL	ENTREE EN VIGUEUR
Loi du 14.03.2014, Rapport de la commission du logement chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat modifiant la loi générale sur les zones de développement (LGZD) (L 1 35) (L11141)	Conseil d'Etat	14 mars 2014 (effet rétroactif).

Le lien hypertexte vers la loi sera activé le jour de sa parution dans la Feuille d'avis officielle.

Agenda des invitations à la presse

Sous réserve de modifications

DATE	SUJET	LIEU	DPT	CONTACT
2 mai 11h00	Vernissage de l'atlas historique du pays de Genève – Des Celtes au Grand Genève	Palexpo – Centre de congrès Salle E, porte E3 1218 Grand-Saconnex	Grand Genève	Marie Bro ☎ +33 6 30 91 48 16
5 mai 11h00	Augmenter le vote des jeunes – CinéCivic, un concours pour les jeunes par les jeunes	Salle des Pas Perdus 2, rue de l'Hôtel-de-Ville 1204 Genève	PRE DIP	Valérie Vulliez Boget (PRE) ☎ 022 327 95 04
16 mai 14h00	Fondation pour la promotion de lieux pour la culture émergente : bilan et perspectives	Picto – Espace d'art polyvalent 28-30, avenue Ernest-Pictet 1203 Genève	DIP	Geneviève Bridel ☎ 022 546 66 68 ou 079 774 40 48
10 juin 15h00	GEothermie2020	Salle Nicolas Boguelet 2, rue de l'Hôtel-de-Ville	DETA DALE	Grégoire Pralong ☎ 022 456 76 13 ou 076 376 73 79